



Les préfetures remplissent plusieurs missions essentielles : la permanence du fonctionnement des services de l'Etat et la sécurité des personnes et des biens et notamment la prévention et traitement des risques naturels ou technologiques ; la réglementation et la garantie des droits et des libertés des citoyens et notamment en matière de police administrative, d'environnement et d'urbanisme, ou de procédures d'autorisation ; la mise en oeuvre et la coordination, à l'échelon local, des politiques du Gouvernement (emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement).

En savoir plus : [www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_interieur/les\\_prefetures/](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_interieur/les_prefetures/)

---